

Compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt huit mai, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le vingt deux mai deux mille quatorze.

Étaient présents : M. Raymond RODRIGUEZ, maire, Mme Carole GADRAT, MM Jean-Marie ARRIVÉ, Alain DUPOUY, Mme Gisèle SOU adjoints, M. Michel LECRENAIS, Mmes Céline COMBERTON, Séverine DESCORS, MM Jean GOURSILLAUD, Christian SCHMAUCH, Mme Véronique RICHARD, Hélène ARAGNOU, Josiane BROSSARD.

Étaient absents ayant donné procuration : Jean-Louis GUIRAUD à Alain DUPOUY, Jean-Christophe MARMEY à Michel LECRENAIS.

Secrétaire de séance : Séverine DESCORS

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 9 avril 2014

ORDRE DU JOUR

Points de l'ordre du jour :

- 1° - Renouvellement de la commission communale des impôts directs de la commune (Raymond RODRIGUEZ).
- 2° - Désignation de 4 commissaires auprès de la commission intercommunale des impôts directs de la CDC de Bourg (Raymond RODRIGUEZ).
- 3° - Autorisation générale et permanente de poursuites au comptable public pour le recouvrement de créances (Raymond RODRIGUEZ).
- 4° - Délégation de l'organisation et de la gestion des ateliers périscolaires au SIRP (Raymond RODRIGUEZ).
- 5° - Remplacement de la déléguée suppléante au du conseil municipal auprès du SIRP (Raymond RODRIGUEZ).
- 6° - Autorisation de signer la convention avec le festival des chantiers théâtre de Blaye (Raymond RODRIGUEZ).
- 7° - Autorisation de lancer l'appel d'offre et de signer le marché (MAPA) pour la chaudière de l'école (Alain DUPOUY).

Points ne donnant pas lieu à délibération :

- ✓ Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès de la CDC de Bourg pour la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.
- ✓ Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès de la CDC de Bourg pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
- ✓ désignation d'un délégué à l'association Etienne Lucas.
- ✓ information concernant le Plan Particulier d'Intervention et les exercices d'alerte liés à la présence de la Centrale Nucléaire du Blayais.
- ✓ Nomination d'un élu référent à la sécurité routière.
- ✓ Questions diverses.

1° - Renouvellement de la commission communale des impôts directs de la commune (Raymond RODRIGUEZ) D14-05-28

Raymond RODRIGUEZ rappelle que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal. Il présente la liste des 24 contribuables

Titulaires

Alain DUPOUY, Robert BALDÈS, Christiane SOU, Lionel LORENTE, Albert SIMON, Bernadette BEN LAHOUCINE, Jean-Marie ARRIVÉ, Gérard MARCHAND, Marcelle BLANC, MELI Marie-Joëlle.

Suppléants

Josiane BROSSARD, Claude DEJOUÉ, Jean GOURSILLAUD, Christian SCHMAUCH, Bernard BELAIR, Jean-Louis GUIRAUD, Gisèle SOU, Jean-Michel METAYER, Claude LAVILLE, Francis MONTION.

Titulaires hors commune

Marie-Agnès BRETON, Geneviève SERRES.

Suppléants hors commune

Françoise BOUNAUD, Bernard GRIMARD.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la liste des contribuables proposés au Directeur des Services Fiscaux de la Gironde.

Vote : 15 pour

2° - Désignation de 4 commissaires auprès de la commission intercommunale des impôts directs de la CDC de Bourg (Raymond RODRIGUEZ) D14-05-29

Le conseil municipal désigne en tant que délégués auprès de la CCDI de la communauté de communes de Bourg :

Christiane SOU

Albert SIMON

Véronique RICHARD

Robert BALDÈS.

Vote : 15 pour

3° - Autorisation générale et permanente de poursuites au comptable public pour le recouvrement de créances (Raymond RODRIGUEZ) D14-05-30

Suite au renouvellement des conseils municipaux et pour l'application du décret 2009-125 du 3 février 2009, Monsieur le Maire propose d'autoriser Monsieur le Trésorier de Bourg à engager les poursuites pour le recouvrement des produits locaux.

Le conseil municipal, décide de délivrer au comptable public de la trésorerie de Bourg une autorisation générale et permanente de poursuites, conformément à l'article R1617-24 du CGCT. Cette autorisation couvre l'ensemble des procédures civiles d'exécution autorisées par la réglementation pour le recouvrement des produits locaux.

Vote : 15 pour

4° - Délégation de l'organisation et de la gestion des ateliers périscolaires au SIRP (Raymond RODRIGUEZ) D14-05-31

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à partir de la rentrée 2014 à l'école primaire de Gauriac et à l'application du Projet Éducatif Territorial (PEDT) il est nécessaire d'aménager un Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) pour les enfants. Le conseil municipal décide de confier l'organisation et la gestion du personnel intervenant pour le TAP au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Comps-Gauriac.

Vote : 15 pour

5° - Remplacement de la déléguée suppléante du conseil municipal auprès du SIRP (Raymond RODRIGUEZ) D14-05-32

Le conseil municipal désigne Céline COMERTON en tant que déléguée auprès du SIRP en remplacement de Gisèle SOU.

Vote : 15 pour

6° - Autorisation de signer la convention avec le festival des chantiers théâtre de Blaye (Raymond RODRIGUEZ) D14-05-33

Raymond RODRIGUEZ rappelle que dans le cadre du Festival des Chantiers Théâtres de Blaye et de l'Estuaire, une représentation est prévue sous le partenariat de la commune.

Le thème retenu est l'estuaire. Il est demandé une participation financière à la commune qui est plafonnée à 600 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention avec le Festival des Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire.

Vote : 15 pour

Gisèle SOU est obligée de quitter la séance elle donne procuration à Christian SCHMAUCH.

7° - Autorisation de lancer l'appel d'offre et de signer le marché (MAPA) pour la chaudière de l'école (Alain DUPOUY) D14-05-34

Alain DUPOUY rappelle le projet de renforcement de l'isolation et le changement de système de chauffage de l'école primaire de la commune. Toutes les études sont réalisées. Les subventions demandées sont accordées, Il propose au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera(ont) retenu(s).

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2122-21-1,

Vu le code des marchés publics ;

Compte tenu de la nécessité de renforcer l'isolation et de remplacer le système de chauffage du bâtiment de l'école primaire, le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 80 134 € HT, la procédure de passation sera la procédure adaptée (MAPA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché à procédure adaptée dans le cadre du projet dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les marchés à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Vote : 15 pour

Carole GADRAT demande si les travaux seront terminés pour l'entrée de l'hiver.

Les délais sont courts car certains travaux ne peuvent être réalisés que pendant les vacances scolaires. Le but est de pouvoir démarrer la saison hivernale avec la nouvelle chaudière répond Alain DUPOUY.

Points ne donnant pas lieu à délibération

✓ **Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès de la CDC de Bourg pour la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.**

Suite au renouvellement des conseils municipaux du mois de mars dernier il convient de procéder au renouvellement de certains délégués de la commune auprès de structures intercommunales.

Hélène ARAGNOU est désignée en tant que déléguée titulaire, Véronique RICHARD est désignée en tant que déléguée suppléante, auprès de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Vote : 15 pour

✓ **Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès de la CDC de Bourg pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Raymond RODRIGUEZ est désigné en tant que délégué titulaire et Carole GADRAT en tant que déléguée suppléante auprès de la CDC de Bourg pour la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Vote : 15 pour

✓ **Désignation d'un délégué à l'association Etienne Lucas**

Jean GOURISLLAUD est le délégué du conseil municipal pour la commune de Gauriac auprès de l'association Etienne Lucas qui gère les repas de la Résidence Pour Personnes Âgées (RPA) de Pugnac.

Vote : 15 pour

✓ **Information concernant le Plan Particulier d'Intervention et les exercices d'alerte liés à la présence de la Centrale Nucléaire du Blayais.**

Suite au courrier du Collectif Interassociatif du Blayais du 5 mai 2014, attirant l'attention sur le Plan Particulier d'Intervention défini par arrêté du Préfet, Raymond RODRIGUEZ fait lecture du courrier qui sera adressé aux Préfets de Gironde et de Charente Maritime. Une copie pour information sera transmise au Collectif Interassociatif du Blayais.

" Le Plan Particulier d'Intervention qui définit les mesures de protection en cas d'accident nucléaire à la centrale du Blayais restreint les mesures de protection à une zone de 10 kilomètres autour de celle-ci. Située à 20 kilomètres de la centrale, la commune de Gauriac se trouve donc à l'extérieur de ce périmètre.

Or, à la suite de l'accident de Fukushima le périmètre de 10 kilomètres apparaît manifestement insuffisant aux yeux de la population d'autant que celle-ci est exclue des exercices de crise. Cet état de fait participe à entretenir une inquiétude vis-à-vis de l'énergie nucléaire et laisse supposer que l'État sous-estime le risque lié à son exploitation.

Compte tenu de ces éléments et connaissant l'attachement que vous portez à la sécurité de la population je vous demande :

- une extension du périmètre du PPI de manière à y englober la commune de Gauriac, ce qui permettrait notamment une distribution préventive et gratuite de comprimés d'iode ;
- l'organisation d'un exercice de crise en grandeur réelle et dans des conditions climatiques défavorables impliquant directement les communes et les habitants."

Vote : 13 pour 2 abstentions

✓ **Nomination d'un élu référent à la sécurité routière**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine rappelant le fonctionnement du comité interministériel de Sécurité Routière, plus précisément l'action locale et la mobilisation des partenaires territoriaux pour l'ensemble des communes du département de la Gironde et la désignation d'un élu référent.

Monsieur Jean-Christophe MARMEY est désigné en tant qu'élu référent sécurité routière.

Vote : 15 pour

Questions diverses

✓ **Affaire Vella/Commune de Gauriac**

Raymond RODRIGUEZ présente un rapide historique sur l'affaire Vella-Commune de Gauriac, plus particulièrement à l'attention des nouveaux élus qui ne connaissent pas le dossier.

Début 2011 Mme VELLA a souhaité faire borner son terrain (parcelle AB 487) qui jouxte des terrains appartenant à la commune. Il a alors été fait appel au cabinet OGEO qui a réalisé un bornage entraînant la disparition d'une partie du chemin rural n°3.

La commune n'a pas accepté ce bornage car elle ne souhaitait pas se dessaisir sans preuves d'un bien qui apparaissait comme communal. Cela a conduit Mme VELLA à tenter un recours devant le Tribunal de Grande instance de Libourne. Ce dernier a alors désigné un expert qui, dans un premier temps, a donné raison à la commune puis, dans un deuxième temps et à la suite d'un complément d'expertise, a donné raison à Mme VELLA qui revendiquait le terrain litigieux.

Le Tribunal de grande instance de Libourne a, dans un jugement en date du 30 avril 2014, validé la deuxième interprétation de l'expert.

Après débat, le Conseil ne souhaite pas faire appel de ce jugement.

Il en résulte que la commune supportera les dépenses et les frais d'expertise à l'exclusion des frais d'implantation des bornes qui seront partagés entre les deux parties.

Tour de table

✓ Les badges proposés par **Véronique RICHARD** pour le centenaire de la poste sont validés.

Séance levée à 20h17